



BIENVENUE

CONNEXION ?

Code postal

Numéro allocataire

[Numéro allocataire oublié ?](#)

Jour et mois de naissance

 Se souvenir de moi

Au titre de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations qui vous concernent. Pour l'exercer veuillez vous adresser par courrier postal, en justifiant de votre identité, au directeur de votre Caf.

Envoi immédiat sur l'adresse mail, ou postale connu au dossier

BIENVENUE

CONNEXION

Saisie de votre mot de passe

 Mode accessible 

8 chiffres

5		9		2
	6	1	7	3
8		4	0	

[Mot de passe oublié ?](#)

Envoi immédiat sur le numéro de portable ou à l'adresse postale connu au dossier



Accueil / Mon Compte

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement
le 06/05/2019
49,34 €
Voir le détail >

Mes paiements et droits >

Mes attestations >

Mon quotient familial ⓘ :

Télécharger ma dernière attestation

Télécharger mon relevé de compte d'avril

MES DÉMARCHES

Suivre mes démarches

Déclarer un changement

Simuler ou demander une prestation

LA CAF M'INFORME

Important: Ma vie évolue ? Ma déclaration aussi !
Ma Caf étudie mes droits et calcule le montant de mes aides à partir des informations de mon dossier (revenus, vie professionnelle, vie familiale,...) >

MON PROFIL

Je suis mariée depuis le 20 juillet 2007.
J'ai 2 enfants rattachés à mon dossier.
J'ai une activité depuis le
Mon conjoint a une activité depuis le
Mon adresse: FRANCE
Mon adresse courriel :
Mon téléphone :
[Consulter ou modifier](#)

Besoin d'aide ou de conseils concernant vos allocations.
[Contacter ma Caf](#)

MES RESSOURCES

- + Déclarer
- + Consulter

Mois par mois, les dates à retenir.
[Mon agenda](#)



FAIRE UNE DEMANDE DE PRESTATION

Le logement >

Les enfants >

La séparation et le décès >

Le Rsa et la Prime d'activité >

La maladie et le handicap >

Les autres demandes >

- Aide au logement

Si vous payez un loyer ou remboursez un prêt pour votre résidence principale et que vos ressources sont modestes, vous pouvez bénéficier de l'une des trois aides au logement : l'Aide personnalisée au logement (Apl), l'Allocation de logement familiale (Alf) ou l'Allocation de logement sociale (Als).

Selon votre situation, la Caf étudiera votre droit à l'une de ces trois aides.

Afin de connaître le montant potentiel de votre droit, nous vous invitons à effectuer une simulation.

Simuler

Faire la demande

En savoir plus >

Si vous avez déjà entamé cette démarche, vous pouvez :

Reprendre la demande en cours

+ Prime de déménagement

+ Demande de versement direct - Aide au logement

+ Attestation de loyer ou résidence en foyer

+ Certificat de prêt

+ Prêt à l'amélioration de l'habitat



Vérifiez que les informations de votre « profil » correspondent à votre situation actuelle et :

- Soit vous n'avez pas encore déclaré votre nouvelle adresse
→ cochez « adresse » puis « modifier »,
- Soit l'adresse qui apparaît est bien votre nouvelle adresse
→ cliquez sur « confirmer mon profil » .

SITUATION FAMILIALE

MME

née le 23 juillet

en vie maritale (concubinage) depuis le 1 janvier

Avec MR

né le 3 septembre

SITUATION PROFESSIONNELLE OU AUTRE SITUATION

MME

Activité Salariée

Depuis le 7 mars

MR

Activité Salariée

Depuis le 22 avril

ENFANT(S) ET AUTRE(S) PERSONNE(S)

DÉCLARER UNE GROSSESSE

ADRESSE

FRANCE

Depuis le 1 janvier 2014

DÉCLARER UNE NAISSANCE

ADRESSE COURRIEL ET TÉLÉPHONE(S)

Courriel :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 : A communiquer

COORDONNÉES BANCAIRES

Titulaire(s) du compte :

Mme

IBAN : XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX 197

BIC : CMCIFR2A

Modifier

Confirmer mon profil

**1**

ACCÈS

2

LOGEMENT

3

RECAPITULATIF

4

FIN

 Votre demande d'aide au logement concerne l'adresse suivante :

FRANCE

Si cette adresse ne correspond pas à celle pour laquelle vous faites une demande d'aide au logement, vous pouvez la modifier dans votre profil.

Pour ce logement

Vous payez un loyer

Vous remboursez un prêt

Quitter

Continuer

Vous ne pouvez pas déposer de demande en ligne

Si votre prêt a été signé avant le 1er février 2018, contactez votre Caf.

Si votre prêt a été signé à compter du 1er février 2018, vous ne pouvez pas, sauf cas particulier, bénéficier d'une aide au logement.

Pour toute information complémentaire, contactez votre Caf.



Pour ce logement

Vous payez un loyer

Vous remboursez un prêt

Vous êtes rattaché(e) fiscalement à vos parents ?

Oui

Non

Si vous figurez sur la déclaration fiscale de vos parents, cochez oui.

Vos parents sont assujettis à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune ou l'Impôt sur la Fortune Immobilière ?

Oui

Non

Si vos parents paient l'ISF, cochez oui



Vous êtes

Locataire ou colocataire

Sous-locataire 

Foyer et autre 

Vous payez un loyer au locataire qui est titulaire du bail.

Maison de retraite, foyer pour personnes âgées/invalides,
EHPAD, centre de long séjour, résidence sociale,
foyer pour jeunes travailleurs, foyer pour travailleurs migrants.

Vous devrez télécharger le formulaire car la téléprocédure n'est pas possible.



Le logement appartient pour tout ou partie à vos ascendants, descendants, vous-même, y compris dans le cadre d'une société. ?

Pourcentage total du logement détenu par vos ascendants/descendants et/ou vous-même

 % ?

Exemple	Calcul
Camille	3%
Son père	+5%
Total (Pourcentage Cumulé)	=8%

Ascendant/Descendant :
père, mère, grand-parent,
enfant, petit-enfant ...

Exemple de société :
SCI, SARL...

Ces mêmes questions seront également posées au conjoint



Le **bail** est un contrat de location entre un bailleur ou un propriétaire ou un mandataire (d'une agence par exemple), et un locataire pour un local d'habitation

Titulaire du contrat de location ou du bail ?

Vous-même

Votre conjoint

Vous et votre conjoint

Vos parents

Les parents de votre conjoint

Autre

Date de début du contrat de location ou du bail

jj/mm/aaaa



Dans le cas où les parents de l'allocataire, ou de ceux du conjoint, sont les titulaires du bail, la date de début du bail est nécessaire .



1 ACCÈS 2 **LOGEMENT** 3 RECAPITULATIF 4 FIN



Durée estimée : au maximum 5 minutes



Avant de commencer, vous avez besoin des éléments suivants :

- Votre contrat de location (ou bail) ;
- Vos relevés de comptes sur lesquels figure le montant actuel de votre patrimoine : comptes et plans d'épargne, assurances vie... ;
- Vos derniers avis d'imposition, de taxe d'habitation et taxes foncières si vous êtes propriétaire.



En fin de demande, vous pouvez :

- Télécharger un récapitulatif de votre démarche,
- Transmettre les documents nécessaires,
- Suivre le traitement de votre demande dans l'espace Compte, rubrique Suivre mes démarches.

Quitter

Continuer



Caractéristiques du logement

Type de logement ?

Surface du logement ?

 m²

Logement meublé ?

Meublé :

Logement équipé dans chaque pièce du mobilier nécessaire à son usage. (ex: la chambre doit comporter un lit, ...)
Une kitchenette ou une cuisine équipée ne donne pas au logement la qualité de meublé si les autres pièces sont vides.

Vous êtes en colocation ?

Nombre de colocataires

Nombre de colocataires, y compris vous-même et votre conjoint



Montant du loyer

 €

Pour un logement **meublé** : indiquer le loyer **avec les charges**
Pour un logement **non meublé** : indiquer le loyer **sans les charges**

Date de début de la sous-location



Mois du premier loyer payé

Montant du loyer de juillet 20 xx

 €

Cette question est posée quand l'entrée dans le logement est antérieure au mois de la demande.

Logement décent **Décente :**

Un logement décent ne doit pas présenter de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé, et doit être doté des éléments de confort le rendant conforme à l'usage d'habitation.



1

ACCÈS

2

LOGEMENT

3

RECAPITULATIF

4

FIN

Votre bailleur

Vous payez votre loyer à

 Un particulier Agence immobilière, SCI, HLM...

Votre bailleur réside

 En France A l'étranger

Nom

Prénom

Code postal ou commune

N° et voie / lieu-dit



Le bailleur **est connu** de nos services

Le bailleur **n'est pas connu** de nos services

Confirmation du bailleur

Un bailleur a été trouvé

Adresse bailleur

Il s'agit de votre bailleur

Oui

Non

Précédent

Quitter

Continuer

Saisie du bailleur



Nous n'avons pas trouvé votre bailleur.
Merci de compléter les informations le concernant.

Nom

Prénom

Code postal et commune

N° et voie / Lieu-dit

Complément d'adresse

Courriel

N° de téléphone fixe

0X XX XX XX XX

N° de téléphone mobile

0X XX XX XX XX

Précédent

Quitter

Continuer



1

ACCÈS

2

LOGEMENT

3

RECAPITULATIF

4

FIN

Votre bailleur

Vous payez votre loyer à

Votre bailleur réside

Vous connaissez le numéro SIRET de votre bailleur

Numéro SIRET  Il se compose de 14 chiffres



Votre bailleur

Vous payez votre loyer à

Un particulier

Agence immobilière, SCI, HLM...

Votre bailleur réside

En France

A l'étranger

Vous connaissez le numéro SIRET de votre bailleur

Oui

Non

Recherche du SIRET à l'aide d'Infogreffe ([lien externe](#))

Si vous ne connaissez pas le numéro SIRET, indiquez le nom de la société.

Vous avez trouvé le numéro SIRET de votre bailleur

Oui

Non

Raison sociale 

Code postal ou commune



Saisie du bailleur

 **Nous n'avons pas trouvé votre bailleur.**
Merci de compléter les informations le concernant.

Raison sociale

Code postal et commune

N° et voie / Lieu-dit

Complément d'adresse

Courriel

N° de téléphone fixe

N° de téléphone mobile

[Précédent](#)[Quitter](#)[Continuer](#)

Dans le cas, où le bailleur n'est pas connu de nos services, il est nécessaire de remplir précisément cet écran.



Informations complémentaires

Vous êtes logé par votre employeur

 Oui Non

Le loyer figure sur le bulletin de salaire

 Oui Non

Vous utilisez une partie de votre logement
dans le cadre de votre activité professionnelle
(hors télétravail)

 Oui Non

Depuis le



Surface utilisée

Indiquer la surface de votre logement
qui est dédiée à un usage professionnel



Vous sous-louez une partie de votre logement

 Oui Non

Date de début de votre sous-location



Surface sous-louée

Vous occupez un second logement pour raisons professionnelles

 Oui Non

Depuis le



Nom et adresse :

Du propriétaire ou de son représentant

De votre employeur



La loi prévoit que pour le calcul de l'aide au logement, vous devez aussi déclarer le montant de votre patrimoine, même si celui-ci est nul.
Cette téléprocédure vous permet de déclarer l'ensemble de votre patrimoine mobilier et immobilier.

1 ACCÈS **2** LOGEMENT 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Déclaration de patrimoine

Vous ou votre conjoint détenez un patrimoine mobilier ?

Vous ou votre conjoint détenez un patrimoine immobilier (hors résidence principale ou bien à usage professionnel) ?



Vous ou votre conjoint détenez un patrimoine mobilier ?

 Oui

 Non

Valeur totale de votre patrimoine mobilier

- Valeur totale du patrimoine mobilier du foyer imposable ?

ALLOCATAIRE

€

CONJOINT

€

- Valeur totale du patrimoine mobilier du foyer non imposable ?

ALLOCATAIRE

€

CONJOINT

€

Patrimoine mobilier

On entend par patrimoine mobilier produisant des revenus imposables :

Les montants de vos différents placements financiers de source française ou étrangère :
la valeur des actions, parts sociales ou obligations, les bons du trésor, l'assurance vie en cas de retrait avant 8 ans de détention, les comptes à terme, les Sicav et Fonds communs de placement...

On entend par patrimoine mobilier produisant des revenus non imposables, les montants déposés sur les comptes suivants :

Livret A, Livret jeune, Livret d'épargne populaire (LEP), Livret de développement durable (LDD), Plan d'épargne populaire (PEP), Compte d'épargne-logement (CEL), Plan d'épargne logement (PEL), Plan d'épargne d'entreprise, Plan d'épargne en actions (PEA), Assurance vie.

Attention ! Vous devez aussi déclarer **le patrimoine mobilier** de vos enfants (sauf comptes bloqués) et autres personnes à charge vivant à votre foyer, produisant des revenus imposables ou non imposables. Ces montants doivent être cumulés à ceux de l'allocataire.

Le patrimoine mobilier commun aux 2 membres du couple doit être déclaré par moitié pour chacun.

Vous devez également déclarer les montants déposés sur les comptes des enfants à votre charge (sauf les comptes bloqués).



Valeur totale de votre patrimoine immobilier

- Valeur estimée du patrimoine immobilier, bâti ou non bâti, mis en location ?

ALLOCATAIRE

 €

CONJOINT

 €

- Valeur estimée de l'immobilier bâti non mis en location ?

ALLOCATAIRE

 €

CONJOINT

 €

- Valeur estimée de l'immobilier non bâti non mis en location ?

ALLOCATAIRE

 €

CONJOINT

 €

On entend par patrimoine immobilier mis en location :

La valeur estimée* pour chaque membre du couple de l'ensemble des biens suivants pour lesquels vous percevez des loyers (maison, villa, appartement...), y compris détenus à l'étranger ou en indivision (pour la quote-part du bien qui vous appartient) .

On entend par patrimoine immobilier non mis en location :

La valeur estimée* pour chaque membre du couple des biens suivants pour lesquels vous ne percevez pas de loyers (maison, villa, appartement...) y compris celui détenu à l'étranger ou en indivision (pour la quote-part du bien qui vous appartient) .

*Pour estimer la valeur de votre bien immobilier, rendez vous sur le site : impot.gouv.fr

Attention ! Vous n'avez pas à déclarer la valeur estimée de votre résidence principale, de votre patrimoine à usage professionnel, de vos biens en nue propriété, en viager, sous séquestre (lorsqu'un Tribunal a confié le soin d'assurer la garde et l'administration d'un bien à un tiers), ou issus d'un héritage non réparti.

Vous devez aussi déclarer la valeur du patrimoine immobilier de vos enfants et autres personnes à charges vivant à votre foyer, mis en location ou non. Les montants doivent être cumulés à ceux de l'allocataire.

Le patrimoine immobilier commun aux 2 membres du couple doit être déclaré par moitié pour chacun.



1 ACCÈS 2 LOGEMENT 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Récapitulatif

Pour valider et transmettre votre déclaration, cliquer sur « Valider »
 Pour modifier votre saisie, cliquer sur le 
 Pour abandonner, cliquer sur « Quitter »

Vous êtes locataire et vous payez un loyer pour votre résidence principale

Vous n'êtes pas rattaché(e) fiscalement à vos parents
 Le logement n'appartient ni à vos ascendants/descendants ni à vous-même
 Vous êtes titulaire du bail

Votre logement 

Votre logement est un **studio, un appartement ou une maison**
 Surface de votre logement : 20m²
 Votre logement est **non meublé**
 Vous n'êtes pas en colocation
 Montant du loyer hors charges : 200,00€
 Date de début du contrat de location ou du bail : 01/06/1993
 Mois du premier loyer payé : 06/1993
 Votre logement répond aux critères de décence

Votre bailleur 

Votre bailleur réside en France
 Vous ne connaissez pas le numéro de SIRET de votre bailleur
 Bailleur recherché et trouvé
 ALOGEA
 6 Rue BARBES
 11000 CARCASSONNE

Votre bailleur percevra l'aide au logement

Informations complémentaires 

Votre logement ne présente pas de situation particulière

Déclaration de patrimoine 

Vous déclarez ne pas détenir de patrimoine mobilier
 Vous déclarez ne pas détenir de patrimoine immobilier (hors bien à usage professionnel)

Conditions d'utilisation du service et Protection des données personnelles 

J'ai pris connaissance des conditions d'utilisation du service et je les accepte

Quitter Valider

A cette étape,
 il est encore possible
 de modifier la saisie
 en cliquant sur le 

Cette mention précise que c'est le **bailleur**
 qui **recevra** sur son compte bancaire
 le **versement des aides au logement**



1

ACCÈS

2

LOGEMENT

3

RECAPITULATIF

4

FIN

Votre demande a bien été enregistrée

Nous allons étudier vos droits.



Récapitulatif de votre demande

Télécharger

Si l'attestation de loyer n'est pas réclamée, il n'est pas nécessaire de la transmettre à la Caf

 Vous pouvez aussi retrouver vos récapitulatifs dans la rubrique Suivre mes démarches



Revenir à Mon Compte